



Les meubles en mauvais état dans une location

Par **charlotte**, le **04/04/2012** à **11:16**

Bonjour,rnrn je viens de prendre possession d'une location (par agence) NORMALEMENT non meublé car rien ne le stipule dans le bail, mais pourtant avec des meubles en mauvais état restants dans l'appartement... je pensais pouvoir m'en séparé à mon arrivé mais après l'état des lieux avec un huissier celui ci liste les meubles présents dans l'appartement... et me dis qu'ils appartiennent à la propriétaire... rnrnpuis je me séparé de ces meubles, en mauvais état, abîmés, sales, pas sains du tout ? rnrnmerci beaucoup

Par **Marion2**, le **04/04/2012** à **12:05**

Bonjour,rnrnSurtout, ne vous séparez pas de ces meubles. Qu'y a t'il comme meubles ?rnrnSi vous louez une location vide, envoyez un courrier recommandé AR au propriétaire lui demandant de bien vouloir venir immédiatement enlever ses meubles.rnrnCordialement.

Par **charlotte**, le **05/04/2012** à **10:27**

re bonjour,rnrnmerci de la réponse ^rnrndonc sachant que je n'ai pas signer un bail de location meublé je me retrouve quand mm avec des meubles dont je ne peux rien faire ce n'est pas normal en fait je ne vois pas pourquoi je devrais m'encombrer de ces meubles alors que je n'ai rien signer qui le stipule non ? ... c un coup bas en fait la ? en gros si la propriétaire a d'autres meubles qu'elle veut se débarrasser ou qu'elle ne sait pas ou stocker elle vient les

mètrend chez moi quoi ? c'est ça la en fait ... pas sympa ! je vais aller râler ! rnrnmerci beaucoup de la réceptivité rnrncordialement

Par **charlotte**, le **05/04/2012** à **11:04**

re bonjour,rnrn j'ai omis de répondre à la question des meubles... rnrn alors il y a un meuble en bois branlant avec d tiroirs qui ne ferment plus, il y a un clic clac avec a priori un bon matelas mais une carcasse et une housse sale pleine de poil de chat (auxquels je suis allergiques) il y a un arbre a chat fait main piteux, et une gazinière infecte dont j'ai passer 1h30 a nettoyer gratter la crasse et la rouille des plaques mais ou je n'ai pas toucher au four qui est infecte ! rnrnvoila, vous comprenez mieux mon avis maintenant peut êtrernrncordialement

Par **Marion2**, le **05/04/2012** à **17:33**

Je vous comprends parfaitement, mais toujours est-il que vous ne pouvez pas vous débarrasser de ces meubles sans l'accord du propriétaire.rnrnEnvoyez un courrier recommandé AR mettant ce propriétaire en demeure de vien vouloir enlever ces meubles sous 8 jours.

Par **charlotte**, le **05/04/2012** à **17:40**

ma propriétaire reconnait que se sont bien ses meubles et qu'en aucun cas je suis forcée de les garder ou de m'en occuper... elle va venir les récupérer au plus vite ^^ si ce n'est pas fait rapidement je ferais la lettre rnrnmerciiii

Par **Marion2**, le **05/04/2012** à **17:57**

C'est très bien, tout s'arrange...